



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

## Efficacité énergétique navires de pêche et atténuation du changement climatique

### Publics concernés

Entreprise , Exploitant

### Domaines secondaires

Agriculture

Améliorer l'efficacité énergétique des navires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants tout en contribuant à améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises de pêche

## Objectifs

Audits énergétiques et programmes visant à identifier les priorités et à optimiser les choix d'investissements en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des navires de pêche ;

Remplacement ou modernisation des moteurs principaux ou auxiliaires des navires de pêche visant à réduire l'émission de polluants ou de gaz à effet de serre ou à augmenter l'efficacité énergétique des navires ;

Investissements à bord autres que les moteurs, y compris les engins de pêche, visant à réduire l'émission de polluants ou de gaz à effet de serre ou à augmenter l'efficacité énergétique des navires ;

Études destinées à évaluer la contribution que de nouveaux systèmes de propulsion ou modèles de coques peuvent apporter à l'efficacité énergétique des navires de pêche, sous forme de test, de mesure des performances ou encore de suivis de consommation.

# Bénéficiaires

Les propriétaires de navires de pêche

## Montant

Le dossier de demande comporte un plan d'entreprise qui démontre notamment la faisabilité technique et financière du projet et les objectifs de développement de l'entreprise (cf. annexes spécifiques à la mesure du formulaire d'aide pour la description du plan d'entreprise).

### Motorisation

Plancher d'éligibilité de 3 000 € d'aides publiques

Plafond d'éligibilité de 25 000 € d'aides publiques

### Hors motorisation

Plancher d'éligibilité de 5 000 € d'aides publiques

Plafond d'éligibilité de 70 000 € d'aides publiques

#### Nature des actions éligibles

Les investissements dans des mécanismes de stabilité tels que les quilles de roulis et les étraves à bulbe qui contribuent à la tenue en mer et à la stabilité ;

Les coûts liés à l'usage des produits antisalissures non toxiques tels que les revêtements cuivrés afin de réduire les frottements ;

Les hélices économes en énergie, y compris les arbres de transmission ;

Les catalyseurs ;

Les générateurs économes en énergie, tels que ceux utilisant l'hydrogène ou le gaz naturel ;

Les éléments de propulsion fonctionnant aux énergies renouvelables, tels que les voiles, les cerfs-volants, les moteurs éoliens ou les panneaux solaires ;

Le remplacement des engins remorqués par d'autres engins de pêche ;

Les investissements destinés à améliorer la réfrigération, la congélation ou les systèmes d'isolation des navires de moins de 18 ans ;

Les investissements destinés à encourager le recyclage de la chaleur dans le navire, la chaleur étant récupérée et réutilisée pour des opérations auxiliaires à bord.

#### Nature des actions inéligibles

Les coûts relatifs aux entretiens planifiés ou préventifs de toute partie

d'équipement permettant de maintenir un dispositif en état de marche ;  
Le matériel d'occasion ou reconditionné.

## Modalités

L'efficacité énergétique actuelle du navire ainsi que le pourcentage prévisionnel  
d'amélioration de l'efficacité énergétique du navire ;

Le nombre de navires concernés par le projet ;  
La prévision d'une diffusion des résultats du projet.

## Comment faire ma demande ?

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant de télécharger le formulaire, la  
notice, les annexes techniques et le cadre méthodologique (qui rappelle les critères  
d'éligibilité et de sélection) spécifique à cette mesure.

Vous pouvez télécharger les documents sur le site de «[l'Europe s'engage en France](#)  
»

Nous vous invitons alors à consulter régulièrement ce site afin de prendre  
connaissance des mises à jour.

Informations Région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le formulaire "Contactez-nous"  
ci-dessous.

## Correspondants

Gaëtan BAELEN - Service Pêche et Aquaculture

05 57 57 55 82

Joëlle LIRIA-GIMENEZ - Service Pêche et Aquaculture

05 56 56 38 10